



République Française — Liberté – Égalité – Fraternité
Département de la Seine – Saint – Denis

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ROMAINVILLE – FEVRIER 2016

PLAN

A) LE CONTEXTE 2016

- 1) Le contexte international et européen
- 2) Le contexte hexagonal

B) LE BUDGET DE LA VILLE

- 1) Fiscalité et dotations
 - a) Fiscalité
 - b) Dotations
 - c) L'intercommunalité

- 2) Prospective financière
 - a) La section de fonctionnement
 - b) La section d'investissement
 - c) L'endettement

A) LE CONTEXTE 2016

1) Le contexte international

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro a confirmé en 2015, les signes d'encouragement perçus en 2014.

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015.

L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

2) Le contexte hexagonal

- La croissance française devrait se situer à 1,2 % selon l'INSEE en 2015, résultant des mesures prises par le Gouvernement. La consommation des ménages a progressé modérément soutenue par la désinflation.
- La croissance devrait être plus forte dans les trimestres à venir grâce à la poursuite des mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité, ...) avec comme idée sous-jacente de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et créer de nouveaux emplois.
- Le gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,5 % en 2016, après + 1,1 % en 2015 et 0,2 % en 2014. Même si toujours faible, c'est là le rythme de croissance le plus élevé en quatre ans. La production de biens et services a accéléré et contribue positivement de 0,5 point à la croissance (après +0,3 point au T3). La production totale aura ainsi progressé de 1,3% en 2015 (après 0,7% en 2014), surtout portée par l'industrie manufacturière (+1,4%), et les services marchands, (+1,9%). L'inflation reste modérée, + 1,0 %, après une quasi stagnation en 2015 (+ 0,1 %).
- Deux facteurs économiques marquants de l'année 2015 sont positifs. La dépréciation de l'euro (qui améliore la compétitivité des entreprises françaises et contribue au rééquilibrage des comptes courants) et la baisse du prix du pétrole (qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés) pourraient apporter un soutien complémentaire à l'activité.

- Le Gouvernement a rappelé que « les collectivités locales devaient également prendre leur part à l'effort global de redressement ». Un effort qui, après une stagnation en 2013, puis une première baisse en 2014, se traduit par la diminution des concours versés par l'Etat pour atteindre 28 milliards d'€ sur la période 2014-2017.

Prélèvement sur la DGF détaillé par le CFL

<i>en milliards d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	
Baisse inscrite en LF 2014	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Baisse 2015		3,67	3,67	3,67	
Baisse 2016			3,67	3,67	11
Baisse 2017				3,67	
Prélèvement annuel	1,5	5,17	8,84	12,51	12,5
<i>Variation</i>		3,67	3,67	3,67	
Total des réductions 2014-2017	28 Mds€				

- Il est précisé que « cet effort sera équitable, grâce à un renforcement de la péréquation » et de mesures de soutien à l'investissement local. En effet, « les crédits du fonds de compensation de la TVA augmentent de 85 millions d'euros, pour financer l'élargissement des dépenses éligibles (dépenses de fonctionnement pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics). Le Gouvernement a également inséré dans la loi de finances pour 2016, un fonds doté d'1 milliard d'euros pour soutenir les investissements des acteurs locaux.

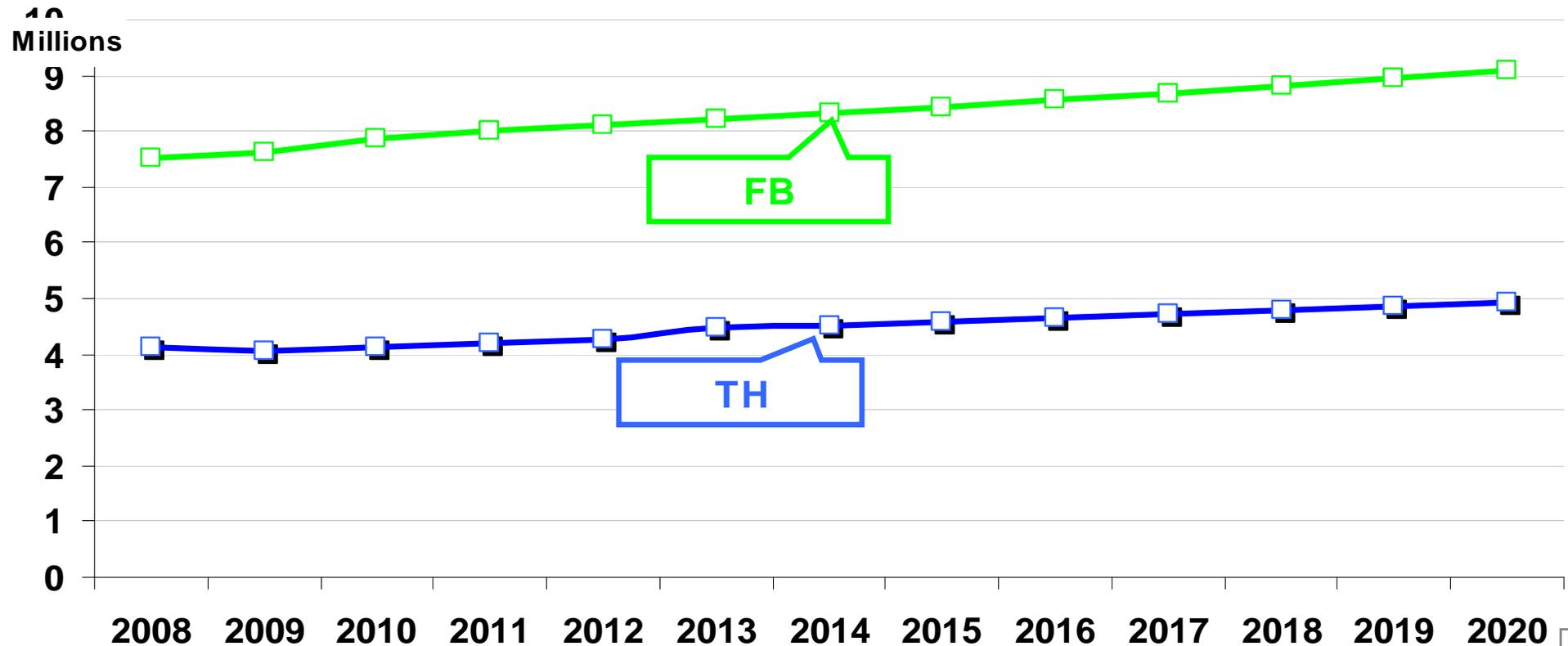
B) LE BUDGET DE LA VILLE

1) Fiscalité et dotations

a) La fiscalité

- Tous niveaux confondus, les marges de manœuvre financière des collectivités s'observent à la baisse et certaines ont ainsi été contraintes soit d'accroître leur pression fiscale durant l'exercice écoulé, soit de diminuer le périmètre de leur action.
- Grâce à une gestion efficace de ses ressources, la municipalité parvient cette année encore à éviter cet écueil et ce, pour la septième année consécutive puisque depuis la baisse de 2% des taux de fiscalité votée en 2008, les Romainvillois n'ont eu à subir aucune augmentation des taux de fiscalité.
- La municipalité entend poursuivre cet effort pour le prochain budget.

Evolution des produits fiscaux



- Le Parlement a voté une revalorisation des valeurs locatives de 1,0% pour 2016 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016, c'est ce qui explique que malgré le gel des taux municipaux, le produit de la fiscalité progresse légèrement.

b) Les dotations

- La baisse de la DGF (- 3 670 millions d'€) impacte donc le bloc communal à hauteur de 2 071 millions d'euros (70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI). Le reste (1 599 millions) étant supporté par les régions (451 Md'€) ainsi que les départements (1 148 Md'€).
- Pour la ville de Romainville, la dotation forfaitaire (DGF) s'élevait en 2013 à 5 102 562 euros. La DGF perçue pour 2014 a été de 4 721 608 € soit une baisse d'environ 380 000 €. Pour 2015, le montant était de 3 882 420 € soit 839 188 € supplémentaires. En 2016, la DGF devrait atteindre un peu plus de 3 000 000 € environ.
- Malgré ce contexte d'argent rare, la loi de finances pour 2016 votée par la majorité renforce encore une fois les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées.
- Les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont maintenues et le FPIC passera de 780 à 1 000 millions d'€ en 2016, la DSU de 1 550 à 1 730 millions d'€ et le FSRIF de 270 à 290 millions d'€.

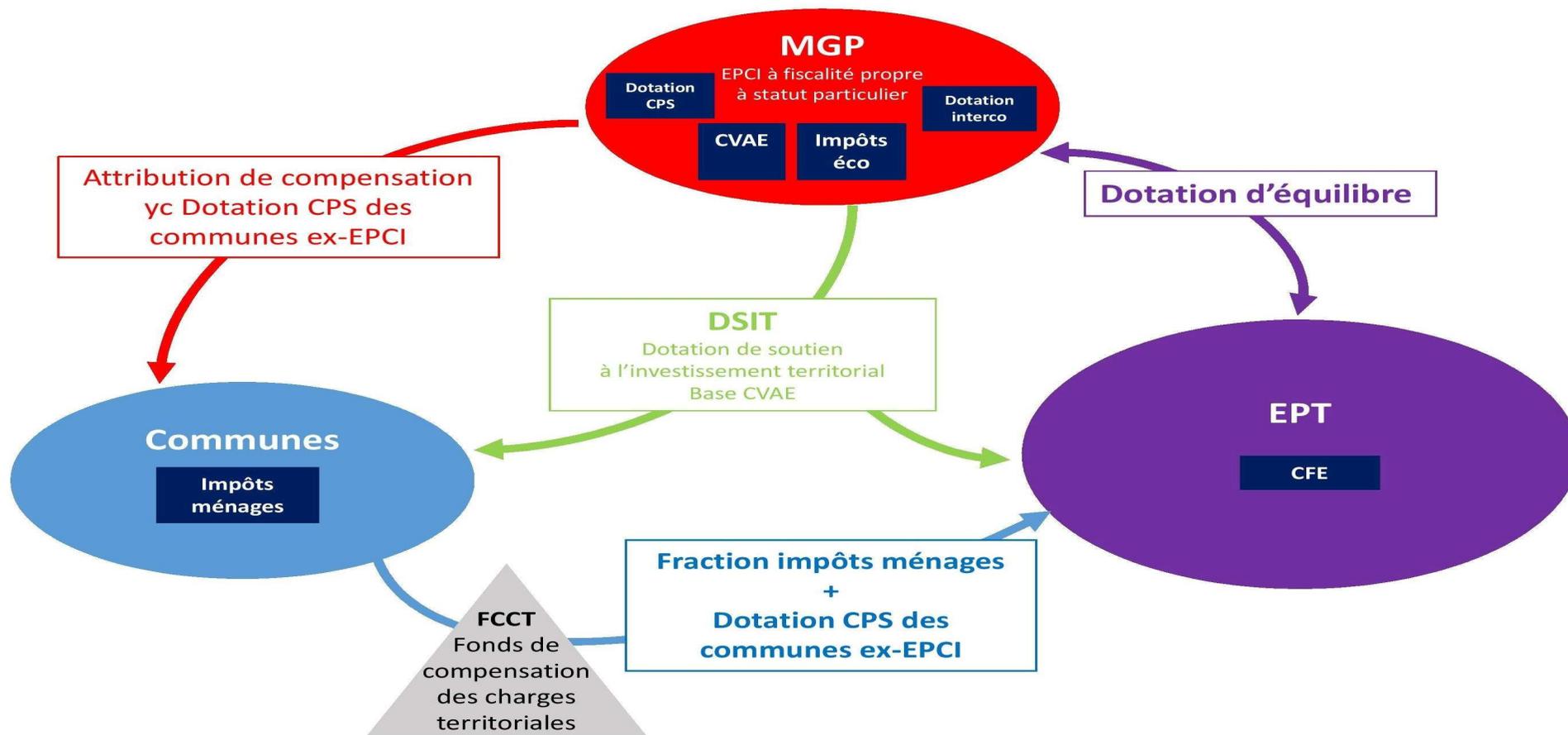
La DSU de la ville de Romainville pour 2015 s'élevait à 1 968 9485 € (1 545 785 € en 2014, soit un solde positif de 423 160 €).

- Les dispositifs de péréquation horizontale sont également remis sur le chantier pour les ajuster et les rendre plus efficaces.
- Depuis la refonte du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) et son articulation avec le FPIC, la ville a touché 1 777 585 € en 2015, montant quasi équivalent à celui de 2014 (1 780 548 €).
- Le Fonds de Péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) est destiné à accompagner la réforme de la fiscalité de la taxe professionnelle en permettant un prélèvement des communes les plus favorisées par l'évolution du paysage fiscal.
- La ville a été bénéficiaire à hauteur de 53 470 € en 2012 et 230 619 € en 2013, 301 781 € en 2014 et 392 740 € en 2015 du fait de la montée en puissance de l'enveloppe du FPIC, soit un solde positif de 90 959 €).
- Cette évolution positive des dispositifs de péréquation renforcés par le Gouvernement se traduit donc par une augmentation totale des dotations d'environ 511 000 € qui parvient donc à compenser 61 % de la baisse de DGF sur 2015. Ce renforcement se poursuivra en 2016.
- Il convient également d'y ajouter l'aide aux maires bâtisseurs (100 millions d'€) au titre de laquelle, la ville a perçu pour 2015 un montant de 1 435 350 €.

c) L'intercommunalité

La mise en place de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 aura de nombreux impacts (comptables) sur le budget de la ville puisque les flux financiers sont modifiés afin de permettre de financer les compétences de la MGP tout en continuant à financer les compétences confiées à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (ex-communauté d'agglomération Est Ensemble) sans modifier les équilibres budgétaires globaux.

2016-2020 : FLUX FINANCIERS MGP-EPT-COMMUNES



Selon ce schéma, la commune se voit verser l'Attribution de Compensation (dite AC compte 7321), par la MGP et non plus par Est Ensemble.

Cette AC correspond toujours aux recettes de la fiscalité économique diminuées de « l'évaluation du transfert de charges ».

Cette évaluation correspond au coût global des charges transférées, c'est-à-dire les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement relatives aux compétences transférées.

La nouvelle AC pour 2016 est estimée à environ 11,5 millions d'euros dans l'attente de l'évaluation des charges pour les compétences transférées depuis le 1^{er} janvier 2016 (Politique de la ville notamment).

La ville quant à elle, reversera un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT au compte nouvellement créé 65541) à l'EPT Est Ensemble puisque celui-ci ne bénéficiera plus d'aucune fiscalité ménages directe. La part de TH qu'il percevait (ex-part départementale) sera dorénavant perçue par la ville puis reversée à l'EPT via le fonds.

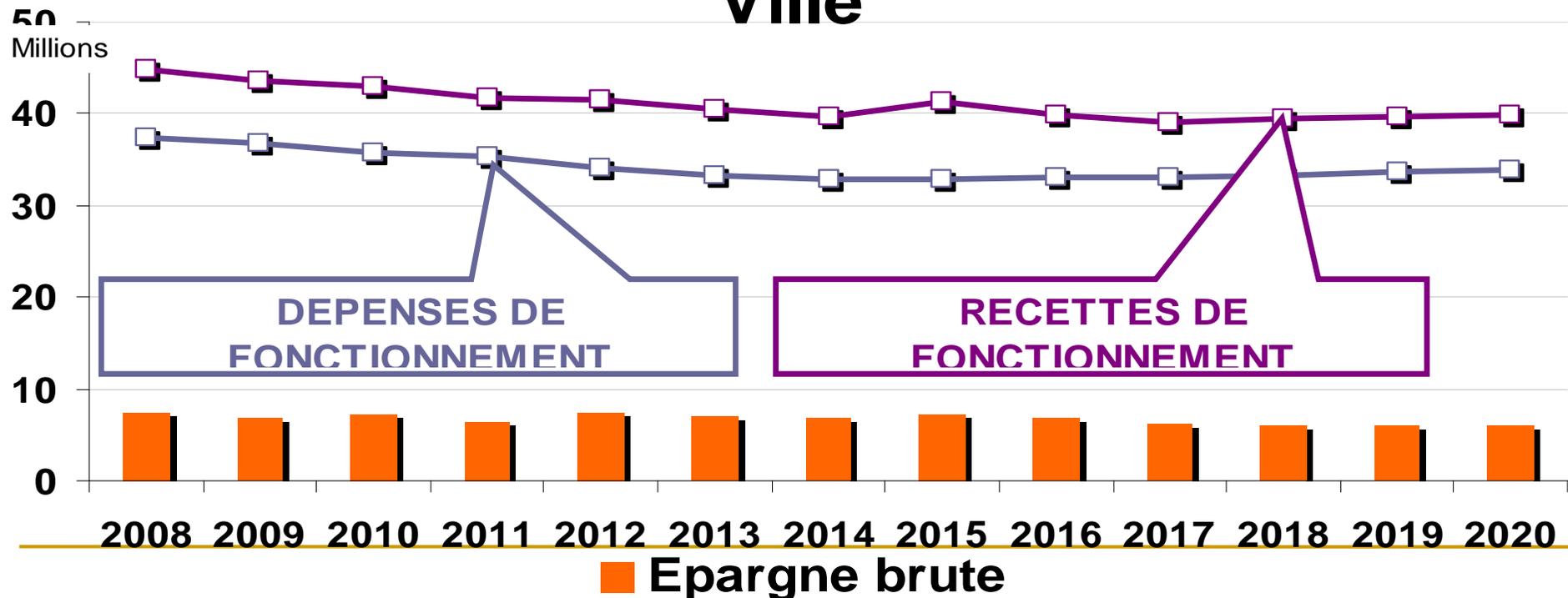
2) Prospective financière

- Si la rétrospective s'appuie sur des données chiffrées, la prospective repose sur des hypothèses. En ce qui concerne le Budget Ville, la base de travail a été la suivante :
 - Évolution des dépenses courantes de fonctionnement 1,0% par an.
 - Prise en compte des subventions d'investissement sur la base des notifications effectivement reçues.
 - Pas d'emprunt
 - Pas d'augmentation des taux de fiscalité.

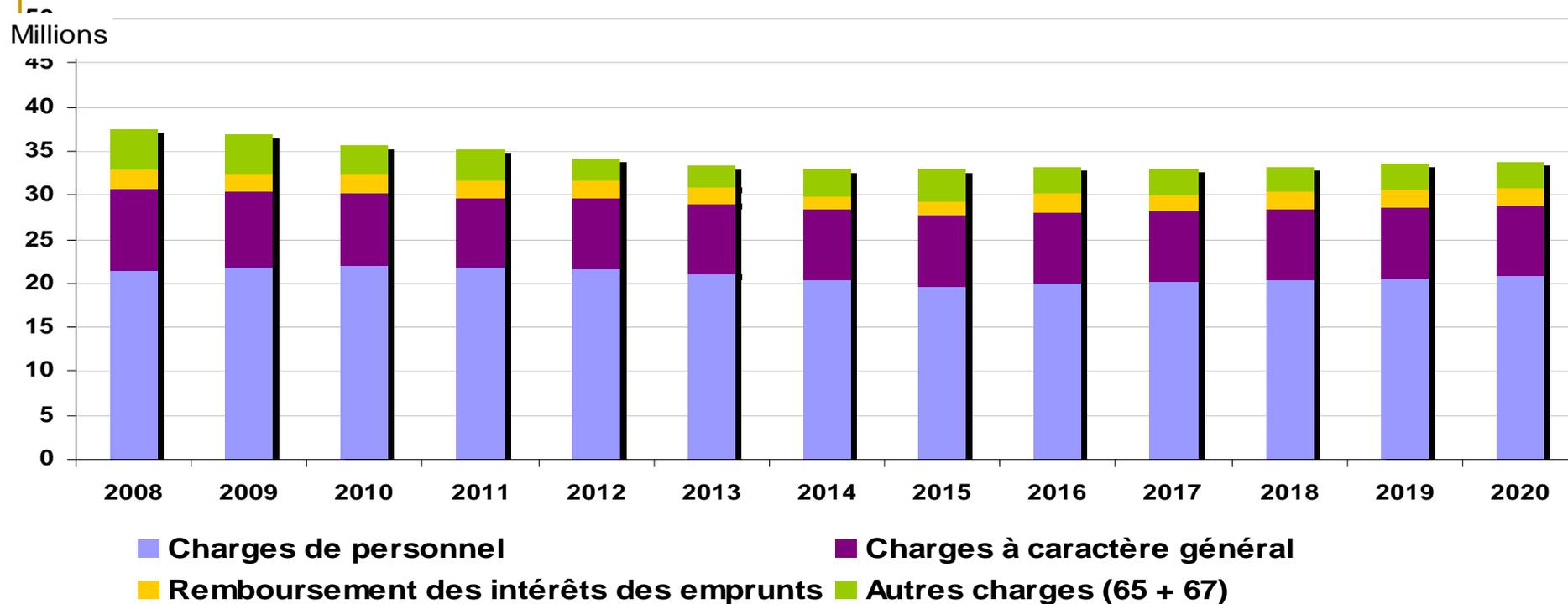
a) La section de fonctionnement

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, représente la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Etablie en 2015 à 7.3 M d'€, en hausse de 8.5 % par rapport à 2014 (6.7 M d'€), elle reste donc à un niveau très élevé. Ce résultat est dû à des dépenses contenues, à des recettes exceptionnelles ainsi qu'à une augmentation du FPIC (+ 90 959 €) et de la DSU (+ 423 160 €).

Evolution de l'épargne brute - Budget Ville



Evolution des dépenses de fonctionnement - Budget Ville



Les dépenses de fonctionnement apparaissent relativement stables depuis 2013, entre 33 et 34 millions d'euros et devraient rester à ce niveau jusqu'à la fin du mandat. La masse salariale à quant à elle, subit trois baisses consécutives en 2012, 2013 et 2014 liées aux transferts des personnels de la collecte des déchets, de la piscine et du CRD à la CAEE. Arrivée à un montant de 19,7 millions d'euros en 2015, elle progresserait d'environ 0,5 à 1 % par an entre 2016 et 2020.

Effectifs :

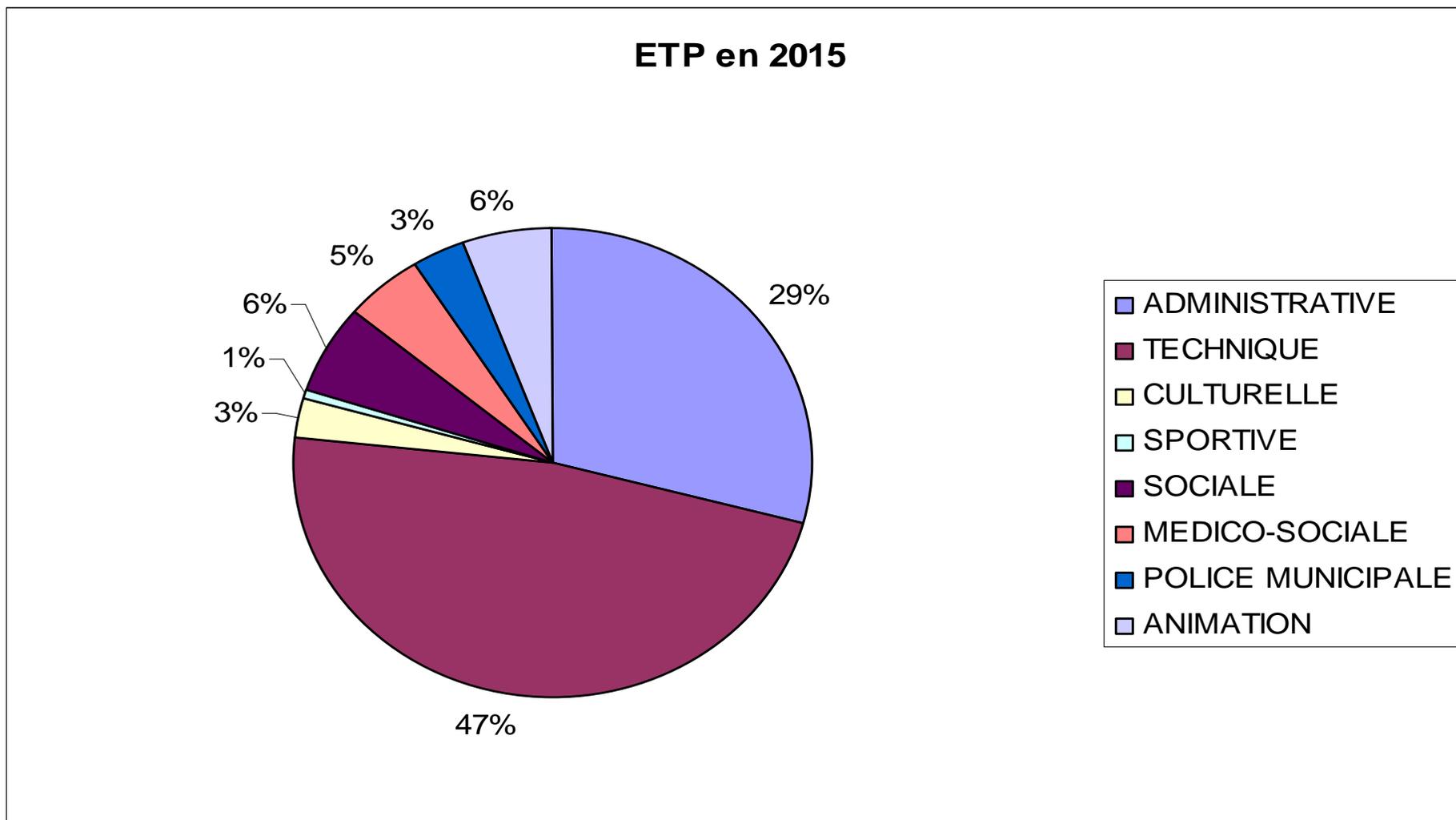
Les mesures d'organisation prises par la Municipalité (réflexion sur l'organisation des services lors de départ d'agents, travail sur l'absentéisme, ...) ont permis d'atténuer le GVT positif (Glissement Vieillesse Technicité) ainsi que les mesures prises par le Gouvernement (hausse des taux de cotisations patronales, PPCR, revalorisation des agents de catégories C, etc).

Tableau des effectifs (en ETP) 2010-2015 par filière

Entre 2011 et 2014, la baisse des effectifs est très majoritairement due aux transferts à la CAEE.

	Total						Evolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	ETP 2010/2015
	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	ETP	
FILIERE ADMINISTRATIVE	177,8	169,4	147	152,5	152,4	152	-25,8
FILIERE TECHNIQUE	302,6	283,58	269	279,2	259,65	247,45	-55,1
FILIERE CULTURELLE	28,92	26,62	35,5	20,69	9,7	14	-14,92
FILIERE SPORTIVE	11	10	11	3,7	3,69	3,7	-7,3
FILIERE SOCIALE	31,5	32,5	28	29,5	30,3	31,5	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	10,63	23,13	16,03	21,92	24,55	25,7	15,07
FILIERE POLICE MUNICIPALE	8	13	12,8	14,7	16,7	18	10
FILIERE ANIMATION	24,8	24,8	31,85	27,3	32,52	28,66	3,86
TOTAL	595,2	583,03	551,18	549,5	529,51	521,01	-74,19

Répartition des effectifs par filière en 2015



Répartition des effectifs permanents au 31/12 selon le statut et la catégorie

	2010				2011				2012				2013			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	26	36	391	453	29	32	356	417	23	32	326	381	20	24	326	370
Non titulaires	32	43	68	143	41	46	79	166	36	47	87	170	41	40	99	180
Total	58	79	459	596	70	78	435	583	59	79	413	551	61	64	425	550

	2014				2015				Evolution 2010/2015			
Catégories	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	16	31	313	360	27	44,8	327,9	399,7	1	8,8	-63,1	-53,3
Non titulaires	36	44	89	170	26,7	29,7	64,88	121,28	-5,3	-13,3	-3,12	-21,72
Total	52	75	402	530	53,7	74,5	392,78	520,98	-4,3	-4,5	-66,22	-75,02

- Evolution des dépenses de rémunération

Comptes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution
Rémunérations du personnel	15 664 515	15 538 497	15 301 011	14 479 790	13 157 187	13 173 340	-2 491 175
6411 - personnel titulaire	10 271 407	9 852 046	9 576 434	9 249 013	8 445 598	8 738 526	-1 532 881
64111 - rémunération principale	8 177 920	7 775 044	7 518 380	7 262 499	6 688 615	6 890 966	-1 286 954
64112 - NBI, SFT et IR	465 189	446 945	428 244	414 380	352 163	369 475	-95 714
64118 - autres indemnités	1 628 297	1 630 056	1 629 809	1 572 134	1 404 819	1 478 085	-150 212
6413 - personnel non titulaire	4 991 679	5 370 928	5 461 561	5 043 721	4 392 808	4 282 432	-709 247
6416/6417 emplois aidés et apprentis	35 499	27 203	13 021	35 207	150 316	152 382	116 883

- Les avantages en nature

A Romainville, seuls existent les logements pour nécessité absolue de service.

L'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service implique que l'agent ne puisse «accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité ».

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb agents logés	13	13	11	11	10	10

- Temps de travail

Nombre d'agents Ville en ETP	521,01
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Nombre de jours ouvrés annuels	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	37
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	216
Conversion hebdomadaire (en heures)	1512
Durée légale du travail (en heures)	1607
Différence (en heures)	95

La commune de Romainville retient un régime plus favorable que celui proposé par le décret du 25 août 2000, en application des dispositions dérogatoires prévues par la loi du 3 janvier 2001.

Les agents se voient appliquer un temps de travail annualisé de 1 512 heures, inférieur de 95 heures au seuil fixé par les dispositions du décret. Ces modalités découlent de la délibération en date du 6 novembre 2001 qui définit le temps de travail des agents à 1 505 heures annuelles, reprenant ainsi les dispositions du contrat de solidarité signé entre l'État et la commune de Romainville en 1982. La délibération en date du 11 février 2009 acte de la prise en compte de la journée de solidarité.

En 2015 la municipalité de Romainville a renforcé et développé de nombreuses politiques publiques à destination de toutes les Romainvilloises et Romainvillois :

Pour notre jeunesse :

Développement des modes de garde : Ouverture d'une deuxième Maison des Assistantes maternelles de 12 berceaux dans le quartier Duclos, création d'une garderie éphémère et du dispositif famille et cité).

Signature du PEDT, de son avenant Laïcité et Citoyenneté au lendemain des événements de janvier et déploiement des actions : Création d'un Conseil des enfants, organisation de la Fête de la laïcité, création de nouveaux parcours - découverte, mémoire, histoire, culturel et citoyenneté, ...

Création de nouveaux dispositifs sur le temps scolaire et en dehors : Classes idées (philosophie), Club coups de pouce mathématiques,

Des investissements conséquents pour les établissements scolaires : Mise à disposition de deux tableaux numériques (Péri-PVC) et d'un cartable numérique (Cachin), lancement travaux extension Cachin.

Pour le temps libre :

De nouveaux temps forts : Forum de rentrée, semaine Européenne du développement durable, mois de l'Économie sociale et solidaire, ...

Une offre culturelle renforcée : Ouverture de la maison de philo, création d'un blog philo, création du 1^{er} festival famille, lancement du dispositif DEMOS, de la résidence Watkins, valorisation et soutien continu aux artistes, développement des ressources en lignes à la médiathèque, reconduction du festival Hors limite, création d'ateliers enfants dans le cadre de la fabrique des savoirs...

Un développement des actions en faveur de la pratique sportive : Nouvelles activités périscolaires (golf, foot US, ...) participation de trois établissements à la course contre la faim, nouveaux cours d'éveil et baby-gym, entretien des équipements, sorties découvertes dans le cadre de l'EMM, ...

De nouveaux projets portés dans les équipements municipaux : Chantiers d'insertion, concours des arts oratoires, création d'un jeu sur le vivre ensemble, séjour football féminin à Barcelone, spectacle Flow-up, développement de l'offre d'activités pour les loisirs retraités, à la ludothèque, ...

Pour renforcer les solidarités et l'accès aux soins :

Développement des actions à destination des plus fragiles : 2ème édition forum Habiter bien, habiter mieux, création de nouveaux ateliers sur l'alimentation, réévaluation des tickets services, nouvelles activités pour les seniors (généalogie, self-défense) , création de la carte blanche ...

Une offre de soin et d'accueil des situations de handicap renforcée : Ouverture du nouveau centre municipal de santé, développement du tiers payant, lancement de l'élaboration du protocole d'accueil des enfants en situation de handicap et diagnostic Adpat'.

Pour l'emploi et l'insertion :

Un renforcement pour la formation, l'emploi et l'insertion : PDI, forum de la mode, formation BAFA, projet citoyens, espace co-working pavillon de l'Horloge, ...

Un accompagnement permanent des agents du service public : Charte des ATSEM, séminaire sur la laïcité et les valeurs républicaines, formations premiers secours, et contre les violences faites aux femmes, ...

Pour enrichir le projet de ville avec les habitants :

- **Accompagnement des projets urbains** : Ateliers urbains (Charles de Gaulle, Place des commerces, prolongement de la ligne 11 du Métro, et 9 ateliers réunissant les habitants référents du quartier Youri Gagarine)

Pour développer la participation et l'engagement :

- Elaboration de la charte du dialogue citoyen, mise en place des Conseils citoyens, reconduction des subventions aux associations, création du Fonds Initiative Habitant, ...

b) La section d'investissement

Pour améliorer le cadre de vie :

- La programmation d'équipement sur l'exercice 2016 avec entre autres, les opérations phares suivantes :
 - L'achèvement des travaux de voirie du quartier Marcel CACHIN pour 145 000 €,
 - Les études préalables à la rénovation du quartier Youri GAGARINE pour 780 000 €,
 - Les travaux d'aménagement intérieur de la Place des Commerces pour 2 500 000 € en 2016,
 - Le lancement de la deuxième phase de la vidéo protection et extension du réseau de fibre optique pour 640 000 €,
 - Les travaux de voirie de la rue Alexandre Dumas (620 000 € en 2016, sur un budget total de 1 240 000 €),

Pour renforcer les équipements publics :

La programmation de travaux continue également sur l'exercice 2016 avec :

Les travaux d'extension de l'école CACHIN pour 1 950 000 € cette année,

La participation communale pour la reconstruction du Conservatoire de Romainville pour 700 000 € qui ouvrira ses portes à la rentrée 2016,

La réhabilitation de l'ancien CMS pour 1 300 000 € pour accueillir les services municipaux,

Les travaux d'aménagement pour la création d'un multi-accueil de jeunes enfants à AUBIN (275 000 €),

L'entretien lourd du patrimoine bâti pour 1 000 000 € (dont 390 000 € pour les écoles),

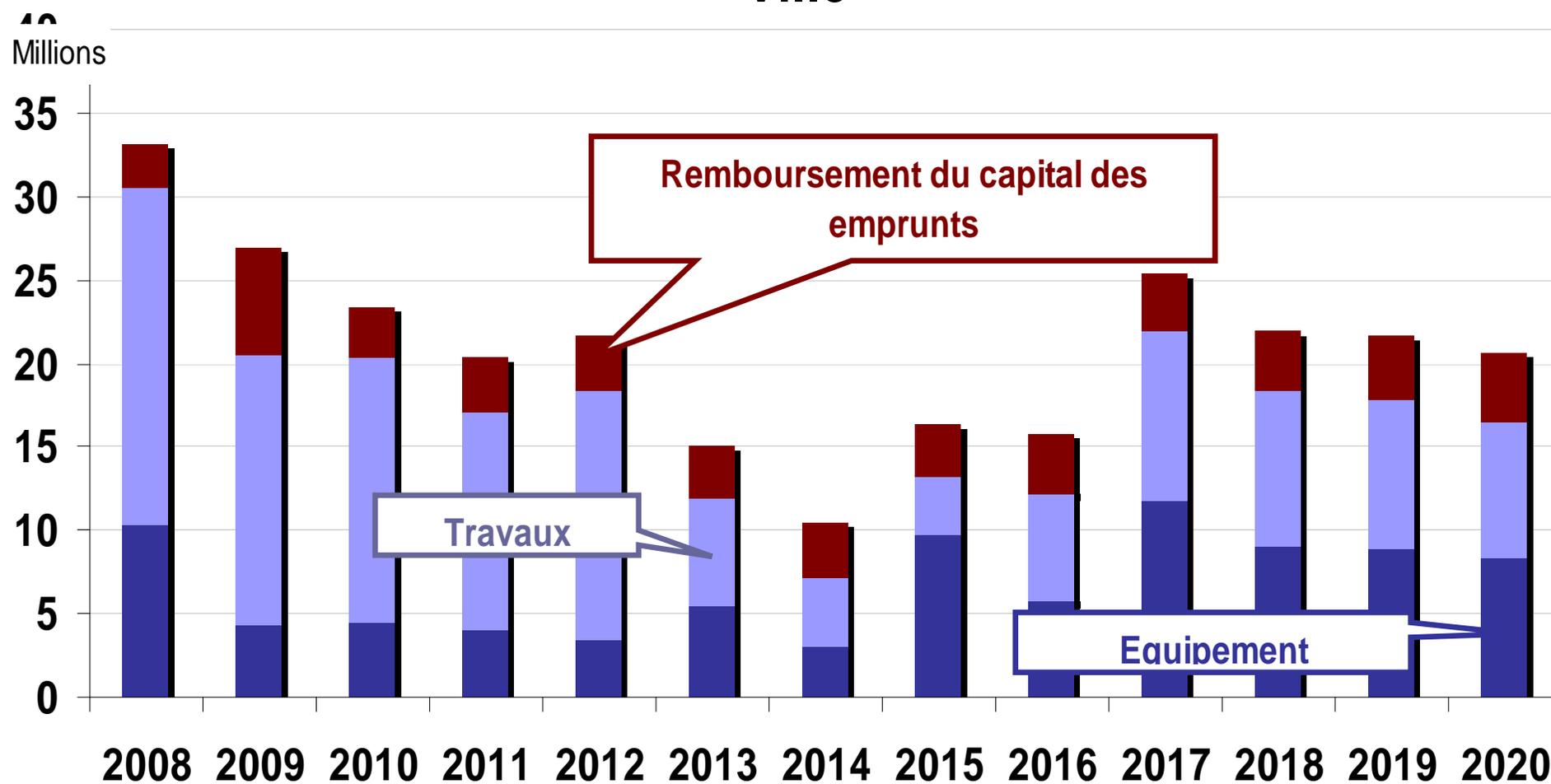
L'aménagement scénique de la salle de spectacle de l'espace Jacques Brel (pour 30 000 €),

Les dépenses d'investissement pluriannuelles :

La ville entend également poursuivre son programme ambitieux d'équipements nouveaux pour les romainvillois et prévoit donc :

- La construction d'un groupe scolaire de 22 classes et la reconstitution de la crèche départementale dans le cadre de la Rénovation urbaine du Quartier Gagarine. Ce pôle enfance fera l'objet d'une autorisation de programme (AP/CP) à hauteur de 13 000 000 € (dont 1 050 000 € pour 2016),
- La réhabilitation du complexe sportif Baldit en deux phases (2016/2018 pour la reconstruction du Gymnase Bellevue et 2018/2019 pour le réaménagement complet du stade Baldit). Cette opération fera l'objet d'une autorisation de programme (AP/CP) à hauteur de 12 000 000 € (dont 800 000 € pour 2016),

Evolution des dépenses d'investissement - Budget Ville

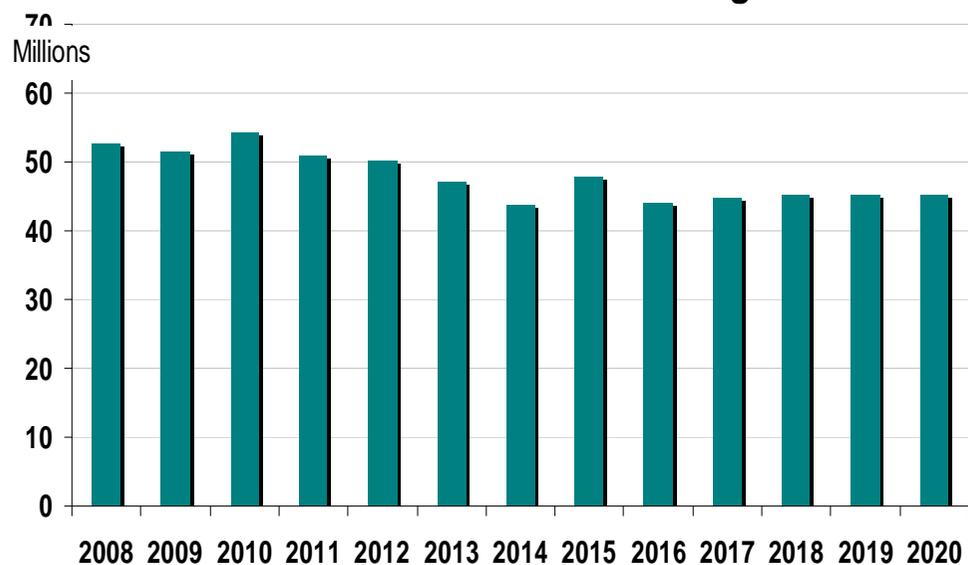


c) L'endettement

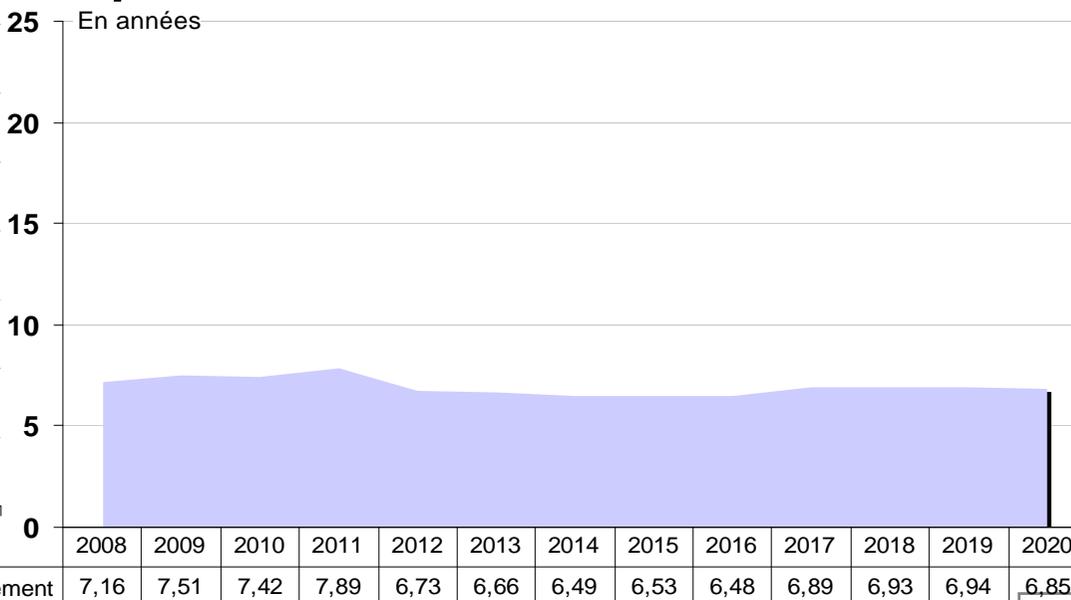
- Le programme ambitieux d'investissements qu'a entrepris la Municipalité a été en partie financé par l'emprunt. Entre 2008 et 2014, le montant cumulé des travaux exécutés (hors investissement courant : 35 M d'€) a atteint près de 94,3 M d'€.
- Ces travaux subventionnés à hauteur de 26,7 M d'€ (28,3 %), représentent donc une charge nette sur la période de 67,6 M d'€. Au cours de cette même période, l'encours de dette a diminué de 8,2 M d'€ (52 M d'€ au 1^{er} janvier 2008) et est descendu à 43,8 M € au 31 décembre 2014.
- Compte tenu, de l'emprunt réalisé en 2015 pour la place des Commerces (7,1 M €), et du remboursement en capital de l'exercice (3,0 M €) la dette atteint 47,8 M € au 31 décembre 2015 revenant à un niveau bien inférieur à celui de 2008.
- Le niveau de supportabilité de l'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute à l'encours de dette permet d'identifier, en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute (autofinancement).

La capacité de désendettement reste cette année très bonne : l'encours de dette représente 6.53 années d'épargne brute au 31/12/2015, sachant qu'entre 8 et 10 ans la situation est considérée comme très saine, que la zone « de vigilance » commence généralement autour de 11-12 années, et qu'au-dessus de 15 ans, la situation devient véritablement préoccupante, proche du surendettement.

Profil d'extinction de la dette - Budget Ville



Capacité de désendettement



Il est à noter que :

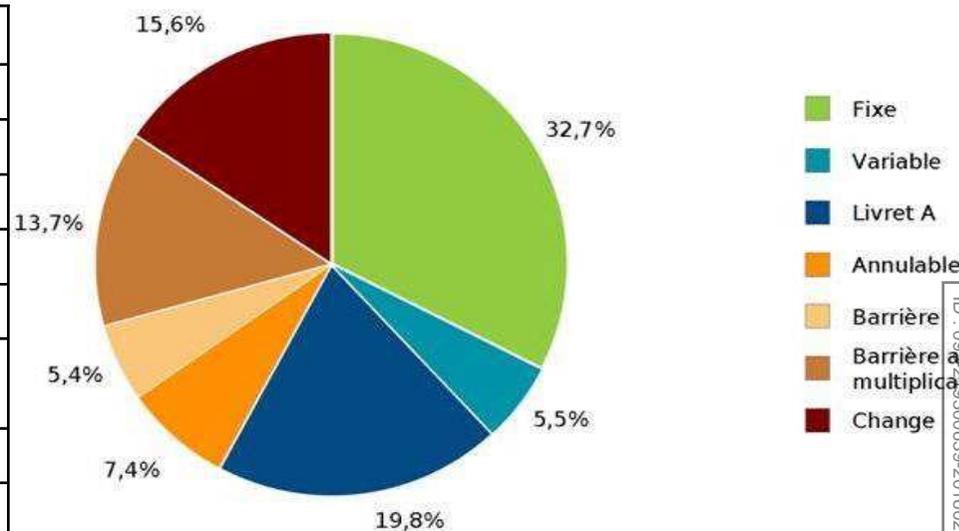
-La stratégie de la municipalité en matière d'endettement est de maintenir cette capacité à un niveau très satisfaisant (- de 7 ans). Si la ville souhaitait s'orienter vers un taux toujours acceptable de 10 ans, cela lui permettrait potentiellement de détenir un stock de dette de 65,3 millions €. La modification importante de l'environnement institutionnel pour 2016 et 2017, impose la prudence et donc de maintenir celui-ci autour de 50/55 millions €.

- Caractéristiques de la dette :

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2015	Variation
La dette globale est de :	43 866 354.59 €	47 764 233.47 €	↑
Son taux moyen s'élève à :	4.63 %	4.08 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12.96 ans	13.28 ans	↑
Sa durée de vie moyenne est de :	7.21 ans	7.40 ans	↑

La répartition de la dette par structure de taux est la suivante :

Type	Capital Restant Dû	%	Taux moyen
Fixe	15 621 205.61 €	32,71 %	3,98 %
Variable	2 642 564.47 €	5,53 %	0,07 %
Livret A	9 440 000.00 €	19,76 %	1,60 %
Annulable	3 517 511.96 €	7,36 %	4,46 %
Barrière	2 587 000.00 €	5,42 %	3,88 %
Barrière avec multiplicateur	6 525 877.36 €	13,66 %	3,80 %
Change	7 429 640.13 €	15,55 %	9,03 %
Total	47 764 233.47 €	100,00 %	4,08 %



CONCLUSION

- L'ensemble des ressources dégagées pour notre Budget Primitif 2016 permettra de conforter, et même d'amplifier, le projet de ville que conduit la majorité municipale. Notre ambition commune est d'œuvrer à l'amélioration du quotidien de tous nos concitoyens.
- A notre échelle et dans un contexte macro-économique contraint, nous devons avoir comme impératif la préservation du pouvoir d'achat des habitants de notre ville. Ce qui suppose que pour la 7^{ème} année consécutive, en dépit des effets de la crise, soit gelé le taux des impôts locaux (13,96 % pour la taxe d'habitation et 24,21 % pour la taxe foncière). Le manque à gagner cumulé pour la commune de ce gel des taux de fiscalité dépasse les 7,2 M d'€ sur la période 2009 – 2015.
- Ce principe de protection des habitants s'accompagne, de fait, de la défense d'un service public local de qualité. Celui-ci se décline tant en fonctionnement qu'en investissement dans tous les secteurs et à tous les âges de la vie de nos concitoyens.
- Ce budget 2016 sera de nouveau construit avec pour objectif principal de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour nous permettre de continuer à investir pour l'avenir des Romainvilloises et des Romainvillois.